

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 300 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 69 logements, cité Siegfried, située rue Ribot, Allée de l'Orphelinat, rue de la Charité, rue de la Gravière, route du Polygone, rue Dollfuss, rue Siegfried à Strasbourg.

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 septembre 2020 accordant l'autorisation de souscription d'emprunt au Directeur Général dans la limite de 15 millions d'euros pour les contrats individuels,

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt d'un montant total de 1 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	886 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PAM Taux fixe – réhabilitation du parc social
Montant :	414 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1.16% <i>Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.72% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

DE :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds,
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Certifiée exécutoire

A. Strasbourg, le 25 octobre 2021

Nom/Prénom et qualité du signataire

Cachet de l'emprunteur

Jean-Bernard DAMBIER
Directeur général

